

Université de Poitiers

Composition du Conseil d'administration à compter du 30 octobre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 27-5-2016-1 du Conseil d'administration en date du 27 mai 2016 portant élection de Monsieur Loïc LEVOYER en qualité de Vice-président du Conseil d'administration ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats en date du 29 mars 2018 relatif au scrutin du 27 mars 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

Monsieur	BERTRAND Yves
Madame	DIAZ Elvire
Monsieur	DUBOIS Sylvain
Madame	GRIHOM Marie-José
Monsieur	JOULAIN Karl
Madame	LANDE Evelyne
Monsieur	NEAU Jean-Philippe
Madame	SCHUTZ Rose-Noëlle

Article 2 : Collège B

Madame	BAGINI Licia
Monsieur	BODIN Romuald
Madame	BON Delphine
Monsieur	CELLES Sébastien
Monsieur	LAFORGE Sébastien
Madame	MARCIL Myriam
Madame	MICHELET Karine
Monsieur	ZEGHLOUL Thami

Article 3 : Collège BIATSS

Monsieur	BRISSONNET Philippe
Madame	BRUNET Dominique
Madame	CHEVAILLER Sandrine
Monsieur	DE SAINT MARTIN Gabriel
Madame	DUFRONT Isabelle
Madame	NEVEU Virginie

Article 4 : Collège Usagers

Titulaires

Monsieur BROSSARD Aurélien
Monsieur COGNARD Valentin
Monsieur CORREIA Olivier
Monsieur DUBOIS Damien
Madame PIERONNE Marine
Monsieur SEIGNEURET Julien

Suppléants

Monsieur CARL Hugo
Madame GUINTARD Marie
Madame BOUTRY Ludivine
Madame BOUX Célya
Monsieur VANDENESSE Kévin
Monsieur ROULEAU Sébastien

Article 5 : Collège personnalités extérieures nommées

Monsieur BELGSIR El Mustapha
Monsieur BLANCHARD Gérard
Madame BLIN Marion
Monsieur COLIN Henri

Article 6 : Collège personnalités extérieures désignées après appel public à candidatures

Madame BOISSEAU Françoise
Madame ESPINASSE Magali
Monsieur JEHANNO Philippe
Madame LECHAT Delphine

Article 7 : Présidence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par le Président de l'université de Poitiers, Yves JEAN, Collège A des Professeurs des Universités et des personnels assimilés.

Article 8 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, Président du Conseil d'administration, le Conseil est présidé par le Vice-président du Conseil d'administration.

Article 9 : Exécution et publicité

Le Directeur général des services est chargé de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 30 octobre 2018

Le Président de l'université de Poitiers

Yves JEAN

